

# UE TRANSVERSALE

## Semestres 1, 2, 3 et 4 (L1-L2)

### **UETEC5S2 - UETEC5S31 : Artistes de haut niveau**

Nom de l'enseignant responsable : K. WEISS

Heures : 21h CM

Noms des intervenants	Heures attribuées
Pas d'intervention / dispense de cours pour les étudiants	

#### **Descriptif**

##### **Pré-requis nécessaires :**

**ARTISTES** - être sur la liste des étudiants « artistes de haut niveau » fixée par la commission « Artistes de haut niveau » de l'université de Nîmes en début d'année universitaire. La commission examine les dossiers complets contenant les justificatifs de la pratique artistique.

##### **Objectifs**

Apporter une reconnaissance aux efforts déjà consentis dans la pratique d'une discipline artistique.  
Permettre aux étudiants d'avoir une réflexion de l'art dans la société.

##### **Résumé**

Cette UE se compose de 2 parties. L'une prenant en compte la pratique artistique de haut niveau. Et l'autre, théorique, consistant à réaliser un dossier de synthèse sur une problématique traitant des pratiques artistiques dans la société. Le sujet est à définir en concertation avec l'enseignant responsable de l'option.

##### **Points essentiels :**

- Justifier de sa pratique artistique en tant qu'artiste de haut niveau afin qu'elle puisse être reconnue.
- Présenter un dossier qui doit être rédigé en toute autonomie, des consignes précises étant données en début de semestre.
- Aucun cours n'est dispensé dans le cadre de cette UE

#### **Modalités de contrôle des connaissances**

##### Session 1 :

Contrôle terminal : dossier composé en deux parties. La première rend compte de l'activité artistique de l'étudiant·e (cours au conservatoire, exposition, concert, concours, prix, participation à des événements locaux, régionaux ou nationaux) et précise pour chacun les lieux, dates, durées ainsi que toute autre information permettant d'estimer les activités en question. Les justificatifs (programme, certificat de scolarité ou d'inscription, article de presse, etc.) seront joints en annexe. La seconde met en œuvre une réflexion sur la place des pratiques artistiques dans la société. Sujet et problématique seront fixés en concertation avec le responsable de l'UE.

##### Session 2 :

Contrôle terminal : identique à la première session.